



COLLEGE « LE SEMNOZ »
16, Avenue Jean Clerc
74600 ANNECY
☎ 04.50.69.13.38
📠 04.50.52.28.88

Année scolaire 2025-2026

Aux parents d'élèves de CM2.

**FICHE DE CANDIDATURE – OPTION BILANGUE ANGLAIS/ITALIEN
pour année scolaire 2026/2027**

Dans le cadre de la loi de refondation de l'école de la République de juillet 2013 et de la réforme du collège, l'enseignement des langues a évolué depuis quelques années.

L'objectif est de développer les compétences des élèves en langue vivante, de favoriser leur enrichissement culturel, l'ouverture au monde et de construire un parcours linguistique progressif cohérent.

Dans cette perspective, l'enseignement de la seconde langue vivante est avancé pour tous les élèves à la classe de 5^{ème} afin de permettre un apprentissage plus précoce et d'améliorer le niveau de la maîtrise des langues vivantes à la fin de la scolarité obligatoire.

Toutefois, le collège Le Semnoz propose dès l'entrée en 6^{ème} une option bilangue Anglais-Italien.

Qu'est-ce que l'option bilangue anglais-italien?

L'option bilangue permet l'apprentissage de 2 langues vivantes en parallèle dès l'entrée en 6^{ème} à raison de 3 heures en anglais et 3 heures en italien.

A partir de la 5^{ème}, l'enseignement est maintenu à 3 heures en anglais, celui de l'italien à 2 heures 30 par semaine.

L'option bilangue permet de travailler dans les 2 langues sur des thèmes communs, de mettre en évidence des passerelles linguistiques pour le vocabulaire, la grammaire et la civilisation.

Elle pourra donner lieu à une continuité au lycée de secteur avec le choix de l'option ESABAC, (bac bilingue franco-italien).

Qui peut s'inscrire ?

L'option s'adresse à tous les élèves volontaires, curieux d'apprendre et surtout motivés, capables de fournir une charge de travail supplémentaire.

Cette option accueille 30 élèves maximum.

Si besoin, une sélection des candidatures se fera en fonction des contraintes du collège (équilibre garçons/filles, recrutement sur toutes les écoles du secteur, avis des professeurs des écoles, etc ...).

En cas d'effectif insuffisant, l'option peut ne pas être ouverte. L'option bilangue ne peut se cumuler avec l'option « théâtre ».

Elle engage l'élève pour les 4 ans de scolarité du collège.

POUR DEMANDER CETTE OPTION, MERCI DE COMPLETER LE DOCUMENT AU VERSO ET LE REMETTRE POUR AVIS AU PROFESSEUR DES ÉCOLES DE VOTRE ENFANT QUI LE TRANSMETTRA AU COLLÈGE.



FICHE DE CANDIDATURE – OPTION BILANGUE ANGLAIS/ITALIEN Année 2026/2027

(A compléter par les parents, et à remettre au professeur des écoles pour avis.
L'école transmettra **pour le MERCREDI 1 AVRIL 2026 au plus tard au collège**)

NOM DE L'ÉLÈVE : PRÉNOM : École d'origine :

Nom Prénom du Responsable légal :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Signature des parents :

Le collège informera par courrier les familles des décisions d'admission ou de refus prises par les commissions (début juillet).

MOTIVATION DE L'ÉLÈVE (à compléter)

.....
.....
.....
.....
.....
.....

AVIS DU PROFESSEUR DES ÉCOLES

	OUI	NON		OUI	NON
L'élève est curieux			L'élève est à l'aise dans ses apprentissages		
L'élève est volontaire face au travail			L'élève est motivé par l'apprentissage d'une nouvelle langue étrangère		
L'élève est prêt à assumer l'apprentissage d'une nouvelle langue			L'élève adopte une attitude positive face au travail, même s'il rencontre des difficultés dans ses apprentissages		
L'élève s'implique dans les activités orales			L'élève montre de l'intérêt pour l'apprentissage d'une langue étrangère, même s'il rencontre des difficultés dans ses apprentissages		

Avis général du professeur des écoles par rapport à la candidature en bilangue :

Très favorable Favorable Défavorable

Date : Nom du professeur des écoles : Signature :

Décision Finale : Candidature acceptée refusée